

Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 30 avril 2026

Date de convocation :	23.04.2026
Date d'affichage	23.04.2026

Nombre de conseillers :	
En exercice	44
Présents	38
Titulaires	37
Suppléants	1
Pouvoirs	4
Votants	42
Quorum	23
Délibérations visées et publiées le	
Procès-verbal publié le	

L'an deux mille vingt-six le trente avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Sylvain sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Marie-Françoise ISABEL, Adrien LECERF, Thomas LEROY, Lydie MAIGRET, Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Stéphanie PACCAUD, Ann BAUGAS, Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Emily ROMEIN, Pascal LEROY, Céline FOUREZ, Jean-Christophe CARON, Cédric GABRIEL, Philippe PIARD, Aurélie SIMON, Siegfried GLESSMER, Nicolas GENS, Yves LEBOURGEOIS, Angelique LEMIERE, Alexandra LÉPINAY, Fabienne ROYER COCAIN, Céline VITCHEN, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Pascal GIRARD (suppléant de Patricia LECOMTE), Didier LEMONNIER, Régis CROTEAU, Alexandra ENAULT, Olivier GUILLEMETTE, Marie-Pierre JEANNE, Chrystelle MARIE DIT ASSE, Christophe SCHACHER, Damien HAUGUEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents non excusés : Nathaly MONROCQ

Absents excusés : Florence GUERIN (pouvoir à Adrien LECERF), Michel LAINE (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Christian CALLEJAS, Alain PORQUET (pouvoir à Philippe PIARD), Maria MONTERO (pouvoir à Angélique LEMIERE), Patricia LECOMTE

Secrétaire de séance : Jacques-Yves OUIN

Après l'appel des présents, Monsieur le Président remercie Monsieur le Maire et le Conseil municipal de la commune de Saint-Sylvain pour leur accueil.

M. OUIN est désigné secrétaire de séance.

Les prochains conseils communautaires auront lieu le 4 juin 2026 à Cagny et le 2 juillet 2026 à Saint-Ouen du Mesnil Oger. Il convient de procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Intervention de M. PIERRARD, consultant chez Calia conseil, relative à la démarche amorcée de projet de territoire et de pacte financier et fiscal. (Diaporama transmis en annexe).

🔗 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

N°2026/62 - Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 9 avril 2026

Il convient d'approuver le procès-verbal du Conseil communautaire de Valès dunes du 9 avril 2026, tel qu'annexé. Les remarques éventuelles seront annexées au procès-verbal du Conseil communautaire du 9 avril 2026 qui sera retransmis.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité avec une abstention.

👉 Approuve le procès-verbal de la séance du 9 avril 2026.

🔗 COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS

1. Au Président

Il convient de rendre compte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations :

Objet	Date de signature	HT	TTC	Tiers
Pose d'un module GSM/Vocal pour alarme MSAP à Bellengreville	17/04/2026	725,77 €	870,92 €	TECHNISERV
Tablettes pour élus – option Apple IOS	17/04/2026	10 718,80 €	12 862,56 €	BIMP
Convention d'assistance juridique (droit public général)	20/04/2026	5 000 €	6 000 €	MEDEAS
Convention d'assistance juridique (urbanisme)	20/04/2026	6 000 €	7 200 €	MEDEAS
Fourniture et pose de marquage au sol (OTRI)	13/04/2026	9 235,90 €	11 083,08 €	AD EQUIPEMENTS
Contrat d'entretien « garantie totale » du compacteur à carton sur 5 ans (OTRI)	14/04/2026	12 785 €	15 342 €	SAVN

Les tablettes seront distribuées dans les prochains jours, idéalement avant le 29 mai 2026 (date limite de transmission des documents pour le prochain CC du 4 juin 2026). Une formation collective de prise en main de la tablette vous sera proposée. Elle aura lieu le 28 mai 2026 à OTRI.

Les éléments de notice des deux derniers Conseils communautaires seront introduits dans le logiciel *Idélibre*.

Le contrat d'entretien est prévu pour 5 ans pour le compacteur à carton installé il y a 3 mois. Le Président explique la cohérence de l'acquisition du compacteur (- de coût de transport et donc des économies).

🔗 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Création et désignation des membres des commissions

Point reporté au Conseil communautaire du 4 juin 2026.

🔗 FINANCES

N°2026/63- Subvention exceptionnelle à l'association pétanque loisir de Bellengreville

L'association Pétanque loisir de Bellengreville, ayant pour objet la promotion de la pratique de la pétanque dans un cadre convivial, sportif et intergénérationnel, sollicite une subvention pour l'organisation d'un concours événementiel de pétanque qui se déroulera à Bellengreville les 30 et 31 mai 2026.

Cette manifestation, qui se distingue par la présence de quatre champions de pétanque, bénéficie d'un rayonnement intercommunal, tant par l'origine des participants que par le public attendu. Elle contribue ainsi à l'animation du territoire, au dynamisme de la vie associative et à l'attractivité locale.

Il est donc proposé d'octroyer à l'association une subvention exceptionnelle de 1 000 €, au titre du soutien aux animations sportives et de loisirs à rayonnement intercommunal.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

🔗 Décide d'octroyer à l'association Pétanque loisir une subvention exceptionnelle de 1 000 €, au titre du soutien aux animations sportives et de loisirs à rayonnement intercommunal.

N°2026/64 - Subvention exceptionnelle à l'association Caen'bodge

L'association Caen'bodge, créée à l'initiative d'étudiantes en soins infirmiers du territoire, a pour objet le développement d'échanges de pratiques professionnelles en santé et la conduite d'actions de coopération solidaire à l'international, notamment au Cambodge.

Dans ce cadre, l'association porte un projet favorisant le partage de compétences, la prévention et l'amélioration des pratiques de soins, en lien avec les enjeux de santé publique.

Ce projet s'inscrit en cohérence avec les compétences de la Communauté de communes Valès dunes, notamment celles relatives au pôle de santé, à l'action sociale et à l'accompagnement des initiatives contribuant à la formation, à la promotion de la santé et à l'ouverture des publics à des expériences professionnelles innovantes, telles que prévues par les statuts de l'intercommunalité.

Par ailleurs, cette démarche présente un intérêt territorial en valorisant l'engagement de jeunes professionnelles du secteur de la santé, en favorisant l'ouverture interculturelle et en contribuant, par le retour d'expérience, à l'enrichissement des pratiques locales.

Il est donc proposé d'octroyer à l'association Caen'bodge une subvention exceptionnelle de 900 €, au titre du soutien aux actions en lien avec les compétences communautaires en matière de santé et d'action sociale.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

↳ Décide d'octroyer à l'association Caen'bodge une subvention exceptionnelle de 900 €, au titre du soutien aux actions en lien avec les compétences communautaires en matière de santé et d'action sociale.

M. LECOEUR demande où habitent ces étudiantes. Le Président répond qu'elles viennent du territoire.

Mme ROMEIN s'interroge sur la pertinence de donner à cette association plutôt qu'une autre. Le Président précise qu'elle a obtenu car elle a demandé. Il explique qu'un projet est en discussion d'attribuer une enveloppe budgétaire annuelle pour financer des initiatives de ce type pour les jeunes de notre territoire.

N°2026/65 - Adoption de la grille tarifaire de la part incitative de la TEOMi (OMR 2026 – facturation 2027)

Une erreur matérielle a été constatée dans la délibération relative à la part variable de la TEOMi 2027 appliquée aux productions d'OMR 2026. Cette erreur concerne le volume du bac pucé mentionné à tort comme un bac de 360 litres (9.58€) alors que le volume exact est un bac de 340 litres avec un tarif correspondant de 9,04 € par levée.

La présente délibération a pour objet d'annuler et de remplacer la délibération antérieure, en intégrant les tarifs corrigés, établis comme suit :

En € / Litre	Part variable – <u>TEOMi</u> 2027 sur les productions d'OMR 2026
Tarif au Litre	0,0266 €/L
Bacs pucés OMR	
Bac de 120 Litres	3,19 € la levée de bac OMR
Bac de 180 Litres	4,79 € la levée de bac OMR
Bac de 240 Litres	6,38 € la levée de bac OMR
Bac de 340 Litres	9,04 € la levée de bac OMR
Bac de 660 Litres	17,56 € la levée de bac OMR
Rouleaux de sacs OMR	
1 rouleau (600 Litres)	15,96 € le rouleau récupéré

M. LEMONNIER demande quand est-ce qu'il y aura l'estimatif des levées. Mme ROYER COCAIN demande si nous pourrions avoir un retour du test 2025. Le changement des bacs n'est possible qu'en lien avec la composition de la famille, sauf à la demande pour personnes âgées. M. OUIN explique que les usagers pourront avoir un estimatif courant juin.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

↳ Décide d'annuler et de remplacer la délibération antérieure, en intégrant les tarifs corrigés.

N°2026/66 – Finalisation du plan de financement – Aménagement de la rue Rembrandt Bugatti

Par délibération n° 2024/15 du 22 février 2024, le Conseil communautaire a approuvé le principe de sollicitation de subventions pour l'opération d'aménagement et de sécurisation de la rue Rembrandt Bugatti à Moulton-Chicheboville.

Le projet est désormais achevé, et il convient d'actualiser le plan de financement afin de tenir compte :

- Des montants définitifs de dépenses,
- De la notification de la subvention du Département du Calvados, attribuée dans le cadre du contrat de territoire.

Pour info, en rouge, modification, anciennement inscrit 60 000 €.

Projet		Projet travaux de sécurisation et aménagement piste cyclable - rue Rembrandt Bugatti		
Coût projet	Montant HT	Financiers	% / coût total du projet	Montant de subvention
Etudes diverses	12 538,03 €	ETAT - DETR	29,00%	240 508,65 €
MOE	31 270,00 €	Fond vert (PCAET)	7,00%	58 058,00 €
Travaux hors pistes cyclables	567 098,89 €	Département	16,68%	138 295,00 €
Travaux pistes cyclables	218 314,00 €			
Total	829 220,92 €	Montant total subventions	52,68%	436 861,65 €
Total	829 220,92 €	AUTOFINANCEMENT	47,32%	392 359,27 €
		MONTANT TOTAL PROJET EN HT		829 220,92 €
		MONTANT TVA		165 844,18 €
		MONTANT TOTAL PROJET EN TTC		995 065,10 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

↳ Décide d'actualiser le plan de financement.

🔗 SERVICES AU PUBLIC ET RESSOURCES

N°2026/67 – Réhabilitation du pavillon de Cagny, impasse des muriers – Demande de subvention

Par délibération n° 2025/67, le Conseil communautaire a décidé l'acquisition d'un bien immobilier à Partélios, au 1 impasse des muriers à Cagny, pour accueillir le Relais Petite Enfance et le Lieu d'Accueil Enfant-Parent itinérant. Il convient de réaliser des travaux d'aménagement intérieur et extérieur pour l'adapter à l'accueil des jeunes enfants, des professionnels de l'accueil individuel et des familles et de solliciter toutes les subventions éligibles. Le coût estimé du projet est le suivant :

Projet	
Coût projet	Montant HT
Acquisition parcelle ou bâti	214 006,00 €
Etudes diverses	25 520,00 €
MOE	35 500,00 €
Travaux (hors mobilier)	322 380,50 €
Mobilier	5 000,00 €
Total	602 406,50 €
Total	602 406,50 €

Projet Réhab RPE Cagny		
Financeurs	% / coût total du projet	Montant de subvention
DETR	19%	116 405,20 €
Fond vert	9,96%	60 000,00 €
CAF	19,92%	120 000,00 €
		- €
		- €
Montant total subventions	49,20%	296 405,20 €

AUTOFINANCEMENT	50,80%	306 001,30 €
MONTANT TOTAL PROJET EN HT		602 406,50 €
MONTANT TVA		120 481,30 €
MONTANT TOTAL PROJET EN TTC		722 887,80 €

Une demande de subvention dans le cadre d'un PIAJE (Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant) est sollicitée à la CAF du Calvados pour cet investissement à hauteur de 120 000 €, tout comme auprès de l'Etat au titre de la DETR et du fonds vert (montant estimé).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité avec 4 abstentions :

↳ Décide de réaliser des travaux d'aménagement intérieur et extérieur pour l'adapter à l'accueil des jeunes enfants, des professionnels de l'accueil individuel et des familles et de solliciter toutes les subventions éligibles.

Mme BAUGAS interroge l'état d'avancement du projet de création d'un logement VIF. Le Président retrace la genèse du projet, qui prévoit la création de deux logements sur la commune de Valambray, projet travaillé en lien avec un architecte. Il indique que la concrétisation du projet rencontre des difficultés, la préfecture n'ayant pas souhaité, à ce stade, financer l'opération, estimant le site trop éloigné des services de proximité. Il est toutefois précisé que cette analyse ne tient pas compte de l'ouverture récente d'une épicerie, dont l'inauguration a eu lieu le jour même, et qui constitue désormais un service de proximité tout comme la boucherie déjà existante sur la commune.

Le Président rappelle par ailleurs que l'éloignement du site représente justement un intérêt pour le projet, le logement ayant vocation à accueillir des personnes extérieures au territoire.

Mme JEANNE souligne que ce logement devait également pouvoir être mobilisé pour des situations de relogement d'urgence à destination des communes du territoire.

🏡 **TOURISME ET RAYONNEMENT CULTUREL**

N°2026/68 – Attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de l'Office de Tourisme

Par délibération en date du 23 octobre 2025, le Conseil communautaire a autorisé le lancement d'une procédure de consultation des entreprises relative aux travaux d'aménagement de l'office de tourisme.

Conformément aux dispositions applicables en matière de commande publique, une Commission d'Appel d'Offres a été convoqué en amont du Conseil communautaire afin d'examiner et d'analyser les offres, sur la base du rapport établi par le maître d'œuvre et au regard des critères de jugement fixés dans le dossier de consultation.

Considérant le rapport d'analyse des offres et, le cas échéant, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 30/04/2026 ;

Considérant que les offres présentées sont jugées économiquement les plus avantageuses au regard des critères de sélection prévus au règlement de consultation ;

À l'issue de cette procédure, il est proposé de retenir les offres économiquement les plus avantageuses :

Les marchés de travaux relatifs à l'aménagement de l'Office de Tourisme communautaire sont attribués comme suit :

- Lot n°1 – Restructurations – Gros œuvre :
Société AVENIR BTP – Saint Manvieu Norrey (14740), pour un montant de 160 000 € HT ;
- Lot n°2 – Charpente – Couverture – Étanchéité :
Société BRUNO – Domfront (61700), pour un montant de 141 369,95 € HT ;
- Lot n°3 – Menuiseries extérieures aluminium – Serrurerie :
Société LE COGUIC – Soliers (14540), pour un montant de 37 265,71 € HT (offre retenue incluant la variante relative au bardage acier laqué) ;
- Lot n°4 – Plâtreries – Menuiseries intérieures :
Société ISO14 – Ifs (14123), pour un montant de 61 869,22 € HT ;
- Lot n°5 – Peintures – Sols souples :
Société GILSON – Colombelles (14460), pour un montant de 16 686,60 € HT ;
- Lot n°6 – Carrelages – Faïences :
Société CREA SOLS CARRELAGE – Bretteville sur Laize (14680), pour un montant de 11 800,00 € HT ;
- Lot n°7 – Électricité – Chauffage :
Société VOLTEC Électricité et Systèmes – Fleury sur Orne (14123), pour un montant de 37 000,00 € HT ;
- Lot n°8 – Plomberie – Ventilation :
Société SCF – Verson (14790), pour un montant de 14 800,00 € HT.

Au total, c'est 480 791,48 € HT soit 507 235,01 €.

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à attribuer le marché aux entreprises précitées et à signer l'ensemble des pièces afférentes.

M. LECOEUR demande la surface du bâtiment. Le Président explique que la surface utile sera de 170 m².

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

☞ Décide d'attribuer le marché aux entreprises précitées et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes.

☞ TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET MOBILITÉ

N°2026/69 – Droit de préemption – Modification du périmètre de la zone de préemption associée à l'espace naturel sensible du « Marais de Chicheboville »

Le présent projet de délibération porte sur la modification du périmètre de la zone de préemption associée à l'Espace Naturel Sensible (ENS) du « Marais de Chicheboville », à l'initiative du Département du Calvados.

Le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles, boisés ou non, visant notamment à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels, des champs naturels d'expansion des crues et à assurer la sauvegarde des habitats naturels.

À ce titre, et avec l'accord de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme, il peut créer des zones de préemption au sein desquelles il bénéficie d'un droit de préemption pouvant être délégué.

Dans ce cadre, le Département propose de réviser le périmètre de la zone de préemption de l'ENS du « Marais de Chicheboville », afin de mieux prendre en compte des zones humides à forte valeur patrimoniale et d'assurer une meilleure cohérence environnementale.

Ainsi, la zone de préemption passerait de 133,41 ha à 191,28 ha sur le territoire de la Communauté de communes Valès dunes (cf. annexe).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ↳ Donne son accord pour la révision par le Département du Calvados du périmètre de la zone de préemption associée à l'Espace Naturel Sensible « Marais de Chicheboville »,
- ↳ Autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes.

🔗 **PERSONNEL**

N°2026/70 - Création de postes aux tableaux des effectifs des emplois permanents et non-permanents

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire compte tenu des nécessités du service, de modifier les tableaux des emplois permanents et non-permanents (cf. annexe).

Il est proposé de créer et de supprimer certains postes en vue de la nomination stagiaire d'agents actuellement sous contrat à durée déterminée et de futurs recrutements, présenté comme ci-dessous :

Tableau des emplois permanents			
Nombre de postes à créer au 30/04/2026	Motifs	Nombre de postes à supprimer	Date de la suppression de poste
4 postes d'Adjoint administratif	Nomination stagiaire	3 postes d'Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	A la date de la fin du CDD de l'agent (lors d'un Conseil Communautaire de fin d'année)
4 postes d'Adjoint technique	Nomination stagiaire	4 postes d'Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	A la date de la fin du CDD de l'agent (lors d'un Conseil Communautaire de fin d'année)
1 poste de Rédacteur	Recrutement Conseiller juridique/Chargé.e de relations aux communes		
Tableau des emplois non-permanents			
Nombre de postes à créer	Motifs	Nombre de postes à supprimer	Date de la suppression de poste

		1 poste d'Adjoint administratif	A la date de la fin du CDD de l'agent (lors d'un Conseil Communautaire de fin d'année)
		1 poste de Rédacteur	Assistante juridique

Mme ROMEIN demande si on peut trouver une solution pour mutualiser un poste avec l'aide de la CDC afin de palier au remplacement des secrétaires de mairie dans les petites communes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ↳ Décide de modifier les tableaux des emplois permanents et non-permanents
- ↳ Décide de modifier le tableau des effectifs des emplois non-permanents
- ↳ Décide d'adopter le tableau des effectifs modifié
- ↳ Autorise le Président à procéder aux recrutements nécessaires dans les conditions statutaires en vigueur et à signer tout document afférent.

QUESTIONS DIVERSES

Il est évoqué le financement de la balance (2 279,20 €) à changer pour l'épicerie solidaire. Les élus sont favorables à ce que la CDC finance cette balance. Le Président rappelle l'importance que les communes continuent à s'engager financièrement auprès de l'épicerie sociale.

Mme BAUGAS : « Quand est-ce que va avoir lieu le fauchage ? » M. FOUCHER précise qu'il se déroulera sur la semaine du 8 mai 2026.

M. OUIN rappelle qu'un mail sera envoyé aux communes afin qu'elles désignent les 2 membres de la commission déchets pour que puisse se tenir comme prévu fin mai une commission informelle avant la désignation officielle des membres de la commission le 4 juin prochain.

M. LEMONNIER explique qu'il est mécontent du non-paiement des adjoints des communes par rapport à l'obligation de transmission de l'arrêté de délégation, date de début de paiement des indemnités. Un débat s'ensuit autour de cette thématique.

M. DUGUEY évoque que lors de l'adhésion de l'AMR il y a une réduction sur le dispositif de panneau pocket.

La séance est levée à 21h15.

Le secrétaire de séance,

M. Jacques-Yves OUIN

Le Président,

M. Philippe PESQUEREL

